



**Réckbléck
an Ausbléck:
Dorëms geet et
dëst Joer !**



lsap.lu

Bilan 2015 ...

Deux années sont passées depuis l'entrée en fonction du gouvernement LSAP-DP-Déi Gréng issu des élections législatives d'octobre 2013, deux années durant lesquelles le gouvernement n'a pas chômé et a entamé de nombreuses réformes déjà annoncées dans son programme gouvernemental et dont certaines ont déjà été mises en œuvre.

Si la popularité de la coalition en a souffert, nous restons attachés au but avoué de notre projet politique qui vise à renforcer la justice et la cohésion sociales dans notre pays, à mettre en œuvre les réformes institutionnelles et sociétales qui s'imposent, à redynamiser notre économie nationale et notre marché du travail et à consolider nos finances publiques dans l'intérêt des générations futures.

- Au cours du second semestre 2015 le Luxembourg a assuré la **présidence du Conseil de l'Union européenne**. Malgré les nombreux conflits internationaux et les différends qui ont surgi entre les Etats membres de l'UE, le gouvernement peut se prévaloir d'un bilan très positif. Par ailleurs la presse européenne et la scène bruxelloise nous en félicitent. Dans leurs domaines de compétence respectifs, les ministres socialistes ont laissé leur empreinte, par exemple en ancrant l'idée du „triple A social“ sur l'agenda politique européen. Il s'agit de renforcer la dimension sociale de l'UE en fixant des règles et des minima sociaux contraignants au même titre que les critères de stabilité économiques et budgétaires.
- Le gouvernement s'est investi à bras le corps dans la gestion de la **crise des réfugiés**. Bien que le Luxembourg compte parmi les pays européens qui accueillent un nombre relativement élevé de réfugiés par rapport à leur population totale, des tensions et conflits graves ont pu être évités jusqu'à ce jour. En étroite collaboration avec les communes et les ONG, et en mettant à disposition les moyens financiers nécessaires, le gouvernement essaye d'organiser le logement et l'intégration des réfugiés de manière à ce qu'une cohabitation pacifique soit garantie. En décembre 2015, la législation en matière d'asile et d'accueil des réfugiés a été réformée. Les procédures seront ainsi accélérées et l'intégration des personnes ayant obtenu le statut de protection internationale sera améliorée.
- Comme prévu au programme gouvernemental un **référendum consultatif** a eu lieu le 7 juin 2015 dans le cadre de l'élaboration d'une **nouvelle Constitution**. Aux trois questions soumis au scrutin - à savoir le droit de vote des jeunes citoyens de 16 et 17 ans, le droit de vote actif des résidents non luxembourgeois ainsi que la limitation de la durée des mandats ministériels - les électeurs ont majoritairement répondu par la négative. Comme promis, nous avons respecté cette décision des électeurs et le projet de révision de la Constitution a été modifié en conséquence.



lsap.lu

Réckbléck an Ausbléck: Dorëms geet et dëst Joer !

- La **séparation de l'Etat et des églises**, un sujet cher aux socialistes, a franchi une étape importante en 2015. En effet, au mois de janvier, le gouvernement a pu conclure des conventions avec les représentants des principales communautés religieuses présentes au Luxembourg. Ces conventions prévoient e.a. une réduction de trois quarts des crédits budgétaires alloués aux communautés religieuses, et plus particulièrement au culte catholique. Le principe de la neutralité de l'Etat en matière religieuse et philosophique sera consacré dans un nouvel article de notre Constitution. L'Etat ne sera plus obligé de payer les traitements des ministres des cultes. Dans les écoles, le cours de religion sera aboli et remplacé par un nouveau cours commun d'éducation aux valeurs. Les communes n'auront plus l'obligation de mettre un logement de service à la disposition du curé, ni de couvrir le déficit des fabriques d'église ; le projet de loi y relatif sera voté à la Chambre des députés en début de cette année. Jusqu'en 2017, la question des droits de propriété des édifices religieux devra être réglée entre les communes et l'Eglise catholique, de sorte que les fabriques d'église pourront être dissoutes.
- La **consolidation des finances publiques** entamée en 2014 avec le « paquet d'avenir » fait de bons progrès. En tant que socialistes, nous estimons qu'un budget en équilibre n'est pas une fin en soi, mais une condition indispensable pour créer la marge de manœuvre financière permettant de mener une politique en faveur de nos citoyens et des salariés. Nous sommes convaincus que la dette publique doit être limitée afin de ne pas hypothéquer les perspectives des générations futures. Cependant, le reproche que le gouvernement mènerait une politique d'austérité n'est guère tenable : avec une croissance annuelle des dépenses de l'Etat de 4% et une croissance des dépenses d'investissement de l'ordre de 10%, nous sommes loin de l'austérité. Aussi, le LSAP a veillé à ce que les mesures de consolidation budgétaire soient ajustées d'un point de vue social.
- Dans le domaine du logement, l'**Etat social** a été renforcé : en effet, depuis le 1er janvier 2016, environ 19.000 ménages de locataires pourront bénéficier d'une nouvelle aide sociale, à savoir la subvention de loyer. Vu la situation tendue sur le marché immobilier, nous sommes content que cette mesure sociale importante ait enfin été mise en œuvre.
- La **situation sur le marché du travail** s'est nettement améliorée au cours de l'année passée : le taux de chômage est passé de 7,1% à 6,7%. Au-delà des effets positifs de conjoncture économique, cette tendance prometteuse est le fruit des réformes effectuées au sein de l'Agence pour l'emploi (ADEM) et de l'introduction de la « Garantie Jeunesse ». Aussi, avec le vote des lois sur le reclassement et le contrôle médical ainsi que sur les délégations de personnel dans les entreprises, des réformes importantes en matière de politique sociale et de l'emploi ont pu être bouclées.



lsap.lu

Réckbléck an Ausbléck: Dorëms geet et dëst Joer !

- Le premier **plan d'action national de lutte contre le cancer** a été mis en œuvre et apportera des améliorations certaines aux personnes atteintes d'un cancer dans notre pays.
- Sous l'impulsion de la ministre socialiste de **l'Égalité des chances**, en 2014 et 2015, 40% des postes à pourvoir au sein des conseils d'administration des établissements publics ont été occupés par des femmes. Afin de répandre cette dynamique également dans le domaine de la prise de décision politique, un projet de loi sur l'introduction de quotas a été introduit dans la procédure législative.
- Le ministre socialiste de l'Intérieur continue à pousser la **réforme des services de secours**. Ce projet important, négligé par son prédécesseur, contribuera à améliorer le fonctionnement des services de secours au Luxembourg et renforcera ainsi notre service public.
- Après de longues années de négociations et plusieurs ajournements, la réforme du statut général de la fonction publique ainsi que **l'accord salarial** ont enfin pu être mis en application.

... et perspectives 2016

- La **crise des réfugiés** restera sans doute l'une des principales préoccupations des citoyens, de la société civile et du monde politique au cours de cette année. Le gouvernement et les communes devront se préparer à l'accueil et à l'intégration de réfugiés supplémentaires. En même temps, le gouvernement devra continuer à s'engager aux niveaux européen et international pour une solution globale de la crise des réfugiés et de ses causes.
- Les travaux parlementaires en vue de la **révision de notre Constitution** se poursuivront aussi en 2016 ; cette année sera marquée par l'implication accrue des citoyens dans le débat autour de la nouvelle Constitution, notamment par le biais de l'organisation de forums publics de discussion.
- L'année 2016 sera également l'année de la **réforme fiscale**. Le LSAP s'engagera en faveur d'une réforme socialement équitable. La charge fiscale des ménages à revenus modestes et moyens devra être sensiblement réduite, de même que celle des ménages monoparentaux. Les revenus de capitaux devront être intégralement saisis et imposés correctement, la lutte contre la fraude fiscale doit être intensifiée. Des allègements fiscaux unilatéraux au profit des entreprises ne trouveront pas l'accord des socialistes.



lsap.lu

Réckbléck an Ausbléck: Dorëms geet et dëst Joer !

- Aux yeux du LSAP la **réforme de l'assurance dépendance** ne doit pas mener à une réduction de la qualité des prestations. Le défi de cette réforme consiste à respecter à la fois l'impératif du maintien de la qualité des soins et celui du maintien de la stabilité financière du système.
- Notre **système d'assurance-maladie** est un des plus performants au monde. Afin de pouvoir offrir les meilleurs soins possibles aux patients, nos hôpitaux continueront à être modernisés au cours des prochaines années. Par le biais du plan hospitalier, les différents hôpitaux se spécialiseront davantage afin de garantir une qualité des soins optimale.
- Dans le domaine de la **politique de l'emploi** d'importants projets réforme figureront à l'ordre du jour : la réforme de l'Inspection du travail et des mines (ITM), la réforme de la législation sur le « maintien dans l'emploi », la mise en œuvre du plan de gestion des âges afin d'éviter l'exclusion prématurée des salariés âgés du marché du travail, la réforme de la « loi PAN » de même que la refonte de la législation sur la préretraite-solidarité et le projet de loi sur l'égalité salariale entre femmes et hommes.
- En ce qui concerne le soutien aux familles, le LSAP œuvre en faveur d'une **politique familiale** qui s'articule autour des besoins réels des différentes formes de familles qui existent aujourd'hui. A cette fin, les prestations familiales seront revues et le régime du congé parental sera nettement amélioré. Le LSAP veillera à ce qu'un mécanisme d'adaptation régulière des prestations familiales à l'évolution des revenus soit réintroduit.
- Enfin, en ce qui concerne la **politique d'éducation**, les problèmes incontestables dans la formation professionnelle sont à résoudre. Aussi, les projets annoncés par le gouvernement en matière d'éducation précoce (crèches bilingues et gratuité de la garde des enfants âgés entre 1 et 3 ans) doivent être peaufinés avant d'être mis en œuvre.

